

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2022

Présents : MM BEAULIEU Valérie, BONNETERRE Alexandra, BOUTET Frédérique, BOUTY Anthony, BROUSSE Vanina, CHEVALIER Anick, COURTIoux-DELAGE Mathieu CHEVALIER David, GEMEAU Stéphane, MEILLAT Marie-Odile, PAGNOUX Romain, PETUREAU Jean-Paul, VARDELLE Jean-Christophe.

Excusée : Mme FETIS Sandrine,

Absent : M. LAFONT Serge

Secrétariat : Mme LABROUSE Sylvie

Secrétaire de séance : Mme BEAULIEU Valérie.

1 - Délibérations

Approbation du procès-verbal du conseil du 22/09/2022.

- **Syndicat Départemental d'Electricité** : Un bouclier tarifaire sera mis en place par l'Etat pour limiter à 15 % la hausse des factures d'électricité des communes sous réserve d'employer moins de 10 employés temps plein et de percevoir moins de 2M€ de recettes. Notre commune remplit ces conditions pour en bénéficier : avis favorable du Conseil Municipal. Par ailleurs, une délibération et un arrêté du Maire sont préconisés pour fixer les horaires d'interruption de l'éclairage public : Monsieur le Maire propose une coupure totale de l'éclairage public du 1^{er} mai au 31 août (qui devrait être peu gênante en raison de la luminosité naturelle à cette période) et une interruption le reste de l'année de 22 h à 6 h : avis favorable,
- **Dotation d'Etat 2023** : Le dossier d'aménagement de la grange du Moulin de la Cour qui n'avait pas été retenu en 2022 sera redéposé pour la dotation 2023,
- **Révision des loyers au 1/01/2023** : Sont concernés les logements communaux ayant pour indice de référence le 2^{ème} trimestre. L'augmentation sera de 3.60 % soit : logements de l'ancien presbytère : N°1 242.31 €, N°2 220.19 €, N°3 200.25 €, logement de l'école : 485.26 €, logement de la poste : 525.17 €,
- **Tarifs assainissement** : les tarifs suivants sont adoptés pour 2022 et 2023 : partie proportionnelle à la consommation d'eau : 0.90 € /m3, partie fixe (abonnement) : 70 €,
- **Schéma d'aménagement territorial (démarche SCOT Charente E Limousin)** : le conseil municipal désigne deux référents : M. CHEVALIER David, titulaire et M. GEMEAU Stéphane, suppléant pour suivre la démarche,
- **Chemins de randonnée** : présentation d'un projet de convention avec l'équipe d'insertion de la Communauté de Communes pour l'entretien des parties des chemins de randonnées non accessibles en tracteur (13 kms) avec 2 passages par an au prix de 2 240 € par an : avis favorable. Par ailleurs, le conseil municipal désigne M. COURTIoux-DELAGE Mathieu et Mme BONNETERRE Alexandra, référents « chemins de randonnée » auprès de la CCL pour suivre la mise en œuvre de l'application gratuite CIRKWI destinée à promouvoir les nombreux chemins de randonnée du territoire,
- **Achat d'un tracteur tondeuse** : suite à la consultation réalisée en amont, le conseil municipal valide la proposition de l'entreprise Limagri Moreau de Confolens,
- **Décision Modificative au BP** : validation des virements de crédits nécessaires au remplacement des menuiseries des vestiaires de l'association sportive au Moulin de la Cour et à la fin des travaux de la chaufferie –climatisation,
- **Répartition des frais d'enquête publique** (parution journaux et indemnité du commissaire enquêteur) : ils sont répartis entre les 3 demandeurs et la commune. Ces frais seront à régler lors de

la signature des actes en plus du prix du terrain fixé à 1 € le m2 s'il est attenant à du bâti et à 0.30 € le m2 s'il ne l'est pas,

- **Subvention exceptionnelle à l'APE** pour l'achat des sapins de Noël installés dans les lieux publics et les commerces,
- **Cession de l'ancienne épilucheuse et friteuse de la cantine** : L'association sportive propose de les racheter : avis favorable,
- **Personnel Communal** : suite aux propositions d'avancement de grade pour l'année 2022 proposés par le Centre de gestion : création de deux postes adjoint technique principal de 1^{ère} classe (un de 35 h et un de 28 h),
- **Contrat d'assurance de groupe du personnel communal (risques statutaires)** : le conseil municipal opte pour le taux de cotisation de 6.99 % avec une franchise en maladie ordinaire de 15 jours,
- **Bergerie itinérante** : validation du projet de convention avec la ferme CARRIER de la Plagne qui propose de faire pâturer par leurs moutons les terrains situés autour des deux lagunes, certains terrains du Moulin de la Cour, ainsi que le communal de Lésignac. La mise en place de la clôture provisoire sera à leur charge.

2- Décisions diverses

- Les agriculteurs du groupe de la méthanisation se proposent de faire visiter aux conseillers municipaux l'unité de méthanisation. Le conseil municipal propose les samedis 21 janvier, 4 mars et 18 mars à 14 h.

3- Informations Diverses

- Présentation de l'application « panneau pocket » de la gendarmerie,
- Colis des aînés : ils seront livrés le 13 décembre pour être distribués le samedi 17 décembre au matin,
- L'entreprise Hydraulique Environnement a commencé son étude diagnostique des lagunes et procède actuellement au recensement des branchements,
- Dans le cadre d'une convention avec l'ADAPEI, le service technique accueille actuellement pour trois semaines un jeune adulte de l'ESAT de Saint-Claud,
- Le nouveau bail du local du Comptoir Des-Lions effectif au 1^{er} octobre a été signé,
- Le logement du moulin de la cour disponible à la location a été repeint,
- L'APE propose la vente de sacs avec les dessins de tous les enfants du RPI,
- Le Conseil d'Ecole s'est réuni le 20 octobre dernier,
- Une nouvelle exposition est visible aux Remp'Arts,
- Salon du Chocolat à Etagnac les 26-27 novembre,
- Tartiflette du FCSMM le samedi 26 novembre,
- Alsatis met fin à la convention d'occupation du réseau Hertzien.

4 – Prochaines réunions

-

Prochain Conseil Municipal le 12/12/2022 à 21h

Plus aucun sujet n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 30 mn.

